



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie - Invalidité

CIRCULAIRE AUX HOPITAUX GENERAUX

CIRC. HOP. 2024/13

Service des Soins de Santé
Correspondant Direction Médicale

E-mail : mobilehealth@riziv-inami.fgov.be
Notre référence : Circ-Hop-2024/13

Bruxelles, le 29 novembre 2024

Objet : Nouvelle convention entre le Comité de l'assurance du Service des soins de santé de l'INAMI, un hôpital et le directeur médical de l'hôpital pour le compte des médecins spécialistes en cardiologie attachés à l'hôpital susmentionné où sera effectué la télésurveillance.

La convention « Télésurveillance et orientation thérapeutique en cas d'insuffisance cardiaque chronique » a été approuvée par le Comité de l'assurance le 18 novembre 2024 et prévoit le remboursement du suivi par télésurveillance des patients atteints d'insuffisance cardiaque et hospitalisés en raison d'un épisode aigu d'insuffisance cardiaque congestive ou d'une hospitalisation compliquée par l'aggravation de l'insuffisance cardiaque.

Si un hôpital souhaite participer à la convention, il doit envoyer une convention signée électroniquement ainsi qu'un formulaire de candidature dûment rempli à l'adresse suivante mobilehealth@riziv-inami.fgov.be.

Le formulaire de candidature et la convention sont disponibles sur la page web : [Soins à distance : Télésurveillance et orientation thérapeutique en cas d'insuffisance cardiaque chronique | INAMI](#)

Si le formulaire n'est pas entièrement complété ou si les conditions de la convention ne sont pas remplies, la candidature ne sera pas retenue.

Si la demande remplit toutes les conditions, la demande de l'hôpital sera soumise à l'approbation du Comité de l'assurance.

Cette convention entrera en vigueur le 1er janvier 2025 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2029 (5 ans), mais pourra également être dénoncée à tout moment avant cette date par une des deux parties, pour quelque motif que ce soit (y compris des motifs non explicitement mentionnés dans le texte de la convention).

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur général des Soins de santé
